

COQUILLAGES DE COLLECTION ET PROTECTION DES RECIFS

Philippe BOUCHET

La Nouvelle-Calédonie avec ses 16000 km² de lagon offre une très riche faune récifale qui constitue un patrimoine en même temps qu'un des attraits touristiques du Territoire. Les récifs abritent une faune de mollusques d'une grande variété, parmi lesquels certains sont très recherchés par les collectionneurs de coquillages du monde entier. La présence à Nouméa d'une importante population disposant de bateaux, de matériel de plongée et de loisirs a pour conséquence une pression de pêche très intense dans la zone comprise entre la baie de Saint-Vincent et l'île des Pins. Outre leur aspect décoratif, certains coquillages atteignent des valeurs élevées (jusqu'à 80.000 F. CFP pièce) et l'aspect financier est pris en considération par un grand nombre de collectionneurs.

Les familles les plus recherchées sont les volutes, les cyprées (porcelaines) et les cônes.

Les Volutes

La Nouvelle-Calédonie ne comprend que cinq espèces de volutes, mais trois sont endémiques au Territoire, c'est-à-dire qu'elles ne se rencontrent nulle part ailleurs dans le monde. Une espèce (*Cymbiolacca thatcheri*) est endémique aux îles Chesterfield, l'autre (*Cymbiola deshayesi*) est propre au nord de la Calédonie; compte tenu de cette répartition, les collectionneurs ont peu accès à ces espèces qui se trouvent protégées pour le moment par leur seul isolement.

La troisième espèce *Cymbiola rossiniana*, dite volute de l'île des Pins vit uniquement dans le sud-ouest du Territoire, entre l'île des Pins et la passe de Boulari. Sa cote moyenne est de 10.000 F.CFP à Nouméa et de 1.000 FF en Europe. Cette espèce rare vit sur les fonds sédimentaires jusqu'à 15 mètres de profondeur et on peut estimer à une centaine le nombre d'exemplaires pêchés chaque année. Compte tenu de sa répartition géographique, la volute de l'île des Pins est pêchée sur toute son aire de répartition: c'est à terme une espèce menacée. Sa sauvegarde passe par la création d'une petite réserve aux alentours de l'îlot Kouaré, hélas trop éloigné de Nouméa

pour permettre une surveillance efficace.

Les Cyprées

La Nouvelle-Calédonie ne possède aucune espèce de cyprée endémique, mais pour une raison encore inconnue, il s'y manifeste des phénomènes dits "melanisme" et "rostration" dans la région comprise entre la baie de Saint-Vincent et Goro. Les coquillages atteints deviennent noirs et déformés et sont très recherchés des collectionneurs qui peuvent payer jusqu'à 80.000 F.CFP un bel échantillon. On constatera incidemment que l'aire de répartition du phénomène se superpose totalement avec l'aire de pêche intensive, si bien que depuis quelques années les cyprées niger et/ou rostrées deviennent excessivement rares. La pêche des porcelaines s'effectue de jour à la dynamite ou à la barre à mine, méthode scandaleuse qui détruit tout le récif, ou de nuit avec un éclairage. Cette dernière méthode est interdite par la législation (délibération n° 9 du 2.8.1967) alors qu'elle est un moindre mal puisque les coquillages sont capturés lorsqu'ils quittent spontanément les anfractuosités du corail, qui n'est alors pas détruit.

Il faut se souvenir que la croissance du corail est très lente (2,5 cm par an) et qu'un récif endommagé demande plusieurs années avant de retourner à un fonctionnement normal; entre temps ses capacités biologiques (et touristiques) sont diminuées ou supprimées, à tel point que les dégâts excèdent très largement la récolte des quelques coquillages.

Une première mesure saine consisterait à ne plus interdire cette pêche de nuit des coquillages (interdiction qui n'est de toute façon pas respectée), mais à se montrer par contre extrêmement sévère pour les méthodes destructives et sauvages telles que dynamite, barre à mine, eau de Javel, poisons.

A plus long terme, l'engouement pour la collection n'étant certainement pas appelé à disparaître mais bien au contraire à se développer, la protection des cyprées niger et rostrées demandera la création de petites réserves sous-marines de quelques dizaines d'hectares, situées à petite distance de Nouméa pour permettre une surveillance efficace. Il ne peut être question d'y inclure la baie de Prony qui devient chaque week-end un lieu de villégiature mais les baies Ngo et Uie, les îlots Mba ou Mbo pourraient, après étude, s'avérer appropriés. La réserve marine Y. Merlet n'est malheureusement pas l'habitat de ces espèces.

Les cônes

Il existe près d'une centaine de cônes en Nouvelle-Calédonie et cinq d'entre eux sont endémiques au territoire. Leur répartition et leur écologie ne sont pas connues avec précision pour toutes les espèces, mais il semble que :

- *Conus lienardi* habite les "fonds blancs" près du grand récif, depuis Nouméa jusque dans le Sud;

- *Conus cabritii* occupe toute la Calédonie;

- *Conus lamberti* est une espèce mystérieuse dont seuls quelques exemplaires ont été pêchés au siècle dernier;

- *Conus optimus*, peu connue des collectionneurs, habite sans doute l'ensemble des côtes de la Grande Terre.

Il faut ajouter un certain nombre de races locales, telles que *crosseanus* (race de *C. marmoreus*), limité à la baie d'Upi et à la presqu'île de Kutomo, à l'île des Pins; *suffusus* (race de *C. marmoreus*) limité à la baie des Tortues et à la plage de Poé, à Bourail; et *merleti* (race ou sous-espèce de *C. moluccensis*) qui vit sur la pente externe de l'ensemble du grand récif calédonien.

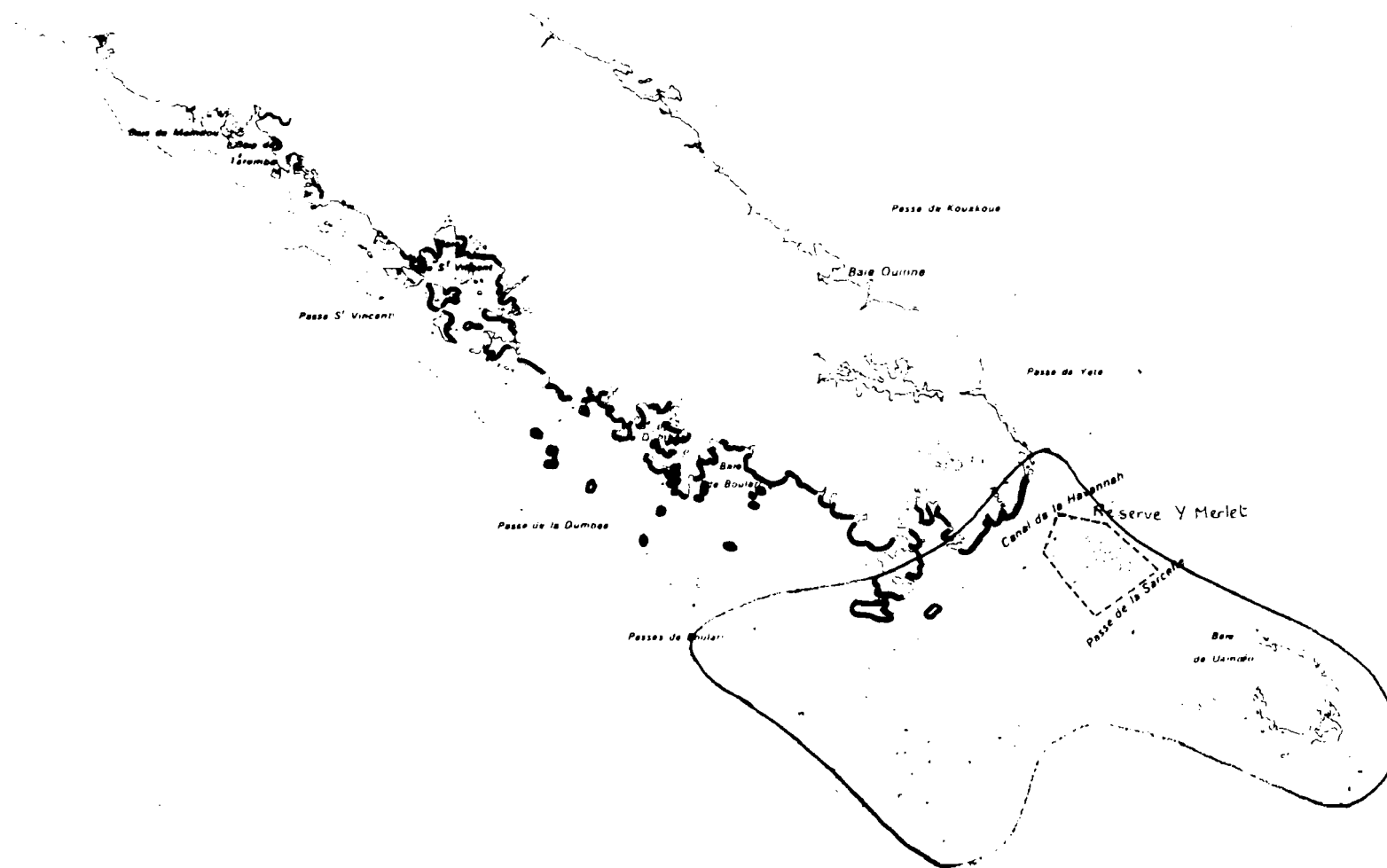
Il est difficile de préciser si certaines de ces espèces ou races sont menacées. A part *C. lienardi* et les races locales de *C. marmoreus*, dont le statut mériterait une étude plus approfondie, leur distribution en général étendue fait qu'il existe toujours des localités inaccessibles où les espèces peuvent se maintenir sans danger d'extinction de la part des collectionneurs.

On peut estimer à 5-10 millions F. CFP la valeur annuelle des coquillages de collection exportés hors de Nouvelle-Calédonie. La récolte et la collection des coquillages sont certes une activité qui rapproche l'homme de la mer et de la nature mais il s'ensuit malheureusement une menace de plus en plus précise pour certaines espèces; les plus menacées sont la volute de l'île des Pins et les cyprées niger et rostrées. Pour l'avenir de ces espèces, et pour la protection des récifs, nous suggérons :

- une modification de la réglementation, visant à pénaliser les méthodes "dures", très éprouvantes pour l'environnement récifal;

- la mise à l'étude de la création de petites réserves marines dans un rayon de 25 milles autour de Nouméa.

Septembre 1979



En trait gras: extension du phénomène de mélanisme et rostration.

En trait continu: aire de répartition de la Volute de l'Île des Fins.

En pointillé: périmètre de la réserve marine Y. Merlet.